RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABERLIFT MANUTENTION
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Keranna
29800 PENCRAN
504 033 341 RCS BREST

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES :

- **La société PENN-ENEZ**
  Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
  Dont le siège social est situé à LANDEDA (29870) 12 Kreach Glaz
  Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 922 555 651
  Représentée par Monsieur René GUILLOU, Président,

- **La société 2AJN**
  Société par actions simplifiée au capital de 468 000 euros
  Dont le siège social est situé à SAINT-DERRIEN (29440) 7 le Guilloc
  Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 922 593 256
  Représentée par Madame Aurélie PONDAVEN, Présidente,

Après avoir exposé :

- Que l'article 22 des statuts de la Société ABERLIFT MANUTENTION dispose expressément ce qui suit : *« Les décisions collectives sont prises au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé. Elles peuvent également faire l'objet d'une consultation écrite et être prises par tous moyens de télécommunication électronique. »*

DECIDENT :

PREMIERE DECISION

Les associées après avoir pris acte de la démission de Monsieur René GUILLOU de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, décident de nommer en qualité de Présidente de la société à compter de ce jour, et ce pour une durée illimitée :

- **la société PENN-ENEZ**
  Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros
  Dont le siège social est [redacted]
  Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 922 555 651

La société PENN-ENEZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales requises pour l'exercice de son mandat.

En sa qualité de Présidente de la société, la société PENN-ENEZ aura à compter du jour de sa nomination tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts pour une telle fonction, sans restriction.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de nommer à compter de ce jour en qualité de Directeur Général et ce pour une durée illimitée :

- **Monsieur René GUILLOU**
  Né le [redacted] à [redacted]
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

Monsieur René GUILLOU accepte lesdites fonctions et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

Les associés décident que Monsieur René GUILLOU ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général.

QUATRIEME DECISION

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des associés tenu au siège social.

Fait à LANDEDA

Le 20/01/2025

La société PENN-ENEZ
Représentée par M. René GUILLOU



La société 2AJN
Représentée par Mme Aurélie PONDAVEN

